

Fiche de synthèse - Aménagements extérieurs, murs de pierres et haies et bosquets

26.10.2022

1 Aménagements extérieurs

Objectifs

- Tenir compte des caractéristiques historique, architecturale et paysagère du site pour toute réalisation ou transformation d'aménagements extérieurs.
- Assurer la continuité des espaces extérieurs avec la forêt, les haies vives ou les pâturages boisés avoisinants.
- Privilégier des aménagements extérieurs favorisant le développement de la biodiversité.

Principes

Chemins :

- Conserver et aménager les chemins et accès perméables (matière minérale concassée, terre battue).
- Eviter les revêtements en dur pour les nouveaux chemins.
- Faucher les bordures de chemins et les talus une seule fois par an, après le 15 juillet.

Clôtures et autres barrières physiques :

- Aménager des clôtures franchissables par la faune.
- Privilégier les matériaux d'origine naturelle (bois, murs de pierre, haies d'arbustes indigènes).
- Maintenir une bande herbeuse extensive au pied des clôtures.

Plantations :

- Favoriser les plantes indigènes et adaptées à la station aux abords des habitations.
- Remplacer les espèces arbustives exotiques par des espèces indigènes.

2 Murs de pierres

Objectifs

- Préserver et restaurer les murs en pierres existants, en tenant compte de leur configuration d'origine.
- Construire les nouveaux murs de manière à assurer une diversité de formes et d'appareils, tout en garantissant un habitat pour la faune et la flore.

Principes

Conception :

- Intégrer le mur à son environnement direct, en respectant les proportions originelles du mur à reconstruire ou en reprenant celles des murs voisins.
- Réserver au pied du mur une bande d'environ 1 mètre pour laisser pousser la végétation herbeuse extensive.

Construction :

- Utiliser un gabarit trapézoïdal, correspondant au profil du mur (inclinaison de la paroi aval entre 3 et 16 %). Contrôler qu'aucun élément ne touche le cordeau.
- Disposer les pierres de manière que chacune touche ses voisines, veiller à ce que les interstices entre deux pierres ne soient jamais exactement superposés et alterner les pierres d'une couche à l'autre. Remplir les espaces subsistants entre et sous les pierres de construction avec du cailloutis. Veiller à ce que la face supérieure des pierres de construction soit horizontale.
- Eviter de jointoyer les murs en pierres existants ou nouveaux avec du mortier.
- Pour les murs de soutènement, veiller à permettre l'écoulement de l'eau en ménageant des ouvertures étroites dans le mur et en remplissant l'espace entre le pan interne et le terrain de cailloutis.

3 Haies et bosquets

Objectifs

- Conserver et entretenir les haies et bosquets existants, en favorisant la diversité des strates : arbres, arbustes et bande herbeuse
- Planter des haies pour créer de nouveaux milieux et compléter les réseaux existants

Principes

Plantation :

- Avant toute plantation, définir la fonction et le type de haie (basse, moyenne, arborée) en tenant compte de l'emplacement, de la nature du sol, de l'exposition et de l'altitude.
- Privilégier les essences indigènes telles que : églantier, épine noir, fusain, cornouiller mâle et sanguin, viorne lantane, chèvrefeuille, noisetier, érable champêtre, etc.
- Etablir un plan de plantation avec l'aide d'un spécialiste.

Entretien :

- Effectuer les travaux de préférence d'octobre à mars, pour limiter les dérangements occasionnés à la faune et à la flore.
- Faucher en automne la bande herbeuse du pied de la haie (ourlet).
- Ne pas utiliser de produits de traitement des plantes sur une bande de 3 m de large le long des haies.
- Haies basses : tous les 3 à 5 ans, rabattre par tronçons à environ 2 m de hauteur et recéper à 30 cm de sol.
- Haies moyennes et arborées : éclaircir pour favoriser la strate arbustive en effectuant des coupes de manière sélective, plus importantes pour les espèces à croissance rapide (noisetier), plus faibles pour les espèces à croissance lente (aubépine, cornouiller sanguin). Recéper à 1 m de haut par tronçons de 20 à 50 m ou au plus 1/3 de la longueur de la haie, tous les 3 ans. Le rajeunissement se fait ainsi par étapes sur un cycle de quelques années.